

Novembre 2017
FL748A
NHTSA n° 17V-629
Transport Canada n° 17-489
AVIS RÉVISÉ

Objet : boulons de bridage de la colonne de direction sur les Freightliner Cascadia

Modèles concernés : certains véhicules Freightliner Cascadia construits entre le 23 août 2016 et le 7 juillet 2017, à son usine de montage de Saltillo, au Mexique.

Renseignements généraux

Au nom de sa division de camions Freightliner, Daimler Trucks North America LLC (DTNA) a déterminé qu'une défectuosité liée à la sécurité des véhicules à moteur existe pour les véhicules mentionnés ci-dessus.

Cette campagne couvre environ 150 véhicules.

Sur certains véhicules, il est possible que le boulon de bridage supérieur de la colonne de direction se soit desserré et n'ait pas été resserré. Un boulon de bridage de la colonne de direction desserré peut entraîner une perte possible de la direction et augmenter le risque de collision. **DTNA demande à ses clients de NE PLUS CONDUIRE LEUR VÉHICULE tant qu'il n'a pas été inspecté. Conduisez votre véhicule avec précaution jusqu'à un concessionnaire DTNA pour y faire effectuer l'inspection.** Les pièces de rechange sont désormais disponibles.

Le véhicule sera inspecté et tout boulon de bridage desserré ou manquant sera remplacé.

Réparations supplémentaires

Les concessionnaires doivent terminer toutes les campagnes de rappel et d'intervention de service en cours avant la vente ou la livraison d'un véhicule. Les concessionnaires seront responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes avant la vente ou la livraison d'un véhicule.

RÉVISIONS : les numéros de rappel émis par le gouvernement ont été ajoutés et les instructions de travail ont été clarifiées.

Les propriétaires pourraient être responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Instructions pour le travail à effectuer

Consultez les instructions de travail ci-jointes. Avant d'entreprendre la campagne, vérifiez si le véhicule est muni d'un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260).

Pièces de remplacement

Les pièces de rechange sont maintenant disponibles et peuvent être commandées par les numéros de pièce figurant dans la liste ci-dessous, auprès de votre Centre de distribution de pièces (PDC) impliqué.

Si nos dossiers indiquent que votre concessionnaire a commandé des véhicules ciblés par la campagne numéro FL748, une liste des clients et des numéros d'identification de véhicules sera disponible dans OWL. Veuillez consulter cette liste lors de la commande des pièces pour ce rappel. Certains véhicules ne nécessiteront pas de pièces.

Novembre 2017
FL748A
NHTSA n° 17V-629
Transport Canada n° 17-489
AVIS RÉVISÉ

Tableau 1 - Pièces de remplacement pour la campagne FL748

Numéro de campagne	Description de la pièce	Numéro de pièce	Qté par véhicule
FL748A	BOLT PINCH, STRG, M10-1.25	14-18771-000	1 chacun
	NUT-HEX, PREVAILING TRQ, M10	14-18772-000	1 chacun
	COMPLETION STICKER	WAR260	1 chacun

Tableau 1

Pièces déposées

Concessionnaires du Canada et des États-Unis, veuillez suivre les instructions de suivi d'expédition des pièces défectueuses sous garantie pour le traitement de toutes les pièces déposées. Distributeurs à l'exportation, sauf avis contraire, veuillez détruire les pièces déposées.

Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Tableau 2 - Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Numéro de campagne	Procédure	Temps alloué (heures)	Code SRT	Action corrective
FL748A	Inspection du boulon de bridage supérieur de la colonne de direction	0,1	996-0992A	06 - Inspection
	Inspection et remplacement du boulon de bridage supérieur de la colonne de direction	0,2	996-0992B	12 - Campagne/rappel volontaire de réparation

Tableau 2

IMPORTANT : une fois le rappel terminé, trouvez l'étiquette de parachèvement de base à l'emplacement approprié sur le véhicule et apposez l'autocollant rouge de parachèvement fourni dans la trousse de rappel (formulaire WAR260). Si le véhicule n'a pas d'étiquette de parachèvement de base, nettoyez un emplacement approprié sur le véhicule et apposez-y d'abord l'étiquette de parachèvement de base (formulaire WAR259). Si une trousse de rappel n'est pas requise ou si aucun autocollant de parachèvement ne se trouve dans la trousse, inscrivez le numéro de rappel sur un autocollant vierge et apposez-le sur l'étiquette de parachèvement de base.

Demandes de remboursement

Vous serez remboursé pour vos pièces, votre main-d'œuvre et la manutention (prix au débarquement pour les distributeurs à l'exportation) en soumettant votre demande de remboursement par l'entremise du système de garanties dans les 30 jours suivant l'exécution complète de cette campagne. Veuillez indiquer les renseignements suivants dans OWL :

RÉVISIONS : les numéros de rappel émis par le gouvernement ont été ajoutés et les instructions de travail ont été clarifiées.

- Le type de demande est **Campagne de rappel**.
- Dans le champ Autorisation FTL, saisissez le numéro de campagne et le code d'état pertinent (**FL748-A**).
- Dans le champ Numéro de la principale pièce défectueuse, saisissez **25-FL748-000**.
- Dans le champ des Pièces, saisissez le ou les numéros de trousse ou de pièce appropriés, comme il est indiqué dans le tableau des Pièces de rechange.
- Dans le champ Main d'œuvre, commencez par saisir le temps normalisé de réparation (TNR) approprié, comme indiqué sur le tableau des allocations forfaitaires de main-d'œuvre. Une allocation de 0,3 heure sera automatiquement ajoutée sous le code SRT 939-0010A pour le temps imparti aux tâches administratives.

Novembre 2017

FL748A

NHTSA n° 17V-629

Transport Canada n° 17-489

AVIS RÉVISÉ

- Le code VMRS des composants est **053-007-015** et le code de cause est **A1 - Campagne**.
- **États-Unis et Canada -- Remboursement pour réparations antérieures.** Lorsqu'un client s'informe à propos du remboursement, veuillez procéder comme suit :
 - Acceptez la documentation de la réparation antérieure.
 - Effectuez une vérification sommaire des documents du client pour voir si la réparation est éligible pour un remboursement. (Reportez-vous à la rubrique « Copie de la lettre au propriétaire » dans ce bulletin pour obtenir des directives de remboursement.)
 - Soumettez une demande de préapprobation de rappel dans OWL pour un obtenir une décision.
 - Saisissez le montant approuvé pour votre demande de remboursement dans la section Autres frais.
 - Joignez la documentation à la requête de préapprobation.
 - Si la demande est approuvée, soumettez un justificatif de demande de remboursement pour la pré-approbation.
 - Remboursez le montant approprié au client.

IMPORTANT : vous devez consulter OWL avant d'effectuer ce rappel afin de vous assurer que le véhicule est effectivement concerné et que la campagne n'a pas été déjà achevée. Vérifiez également si un autocollant de parachèvement est présent avant de commencer le travail.

Les concessionnaires du Canada et des États-Unis peuvent contacter le Service des campagnes de garanties via le site Web DTNACONNECT.COM/WSC ou appeler le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau, pour toute question ou demande de renseignements supplémentaire. Distributeurs à l'exportation, soumettez une demande en ligne ou contactez le directeur du service après-vente de votre concessionnaire International.

Concessionnaires du Canada et des États-Unis : Pour retourner les inventaires de trousse en surplus associés à cette campagne, les concessionnaires américains doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) au PDC de Memphis. Les concessionnaires canadiens doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) à leur centre de distribution de pièces (PDC). Toutes les trousse doivent être en état adéquat pour la revente. Les demandes PAR doivent inclure le numéro de la facture d'achat originale. Distributeurs à l'exportation : Les stocks excédentaires des concessionnaires américains et canadiens peuvent être retournés comme indiqué. Distributeurs à l'exportation : Les stocks en trop ne peuvent pas être retournés.

La lettre avisant les propriétaires de véhicules canadiens et américains est jointe, à titre de référence.

Veuillez prendre note que le National Traffic and Motor Vehicle Safety Act, tel que modifié (Titre 49, Code des États-Unis, chapitre 301), exige que le ou les véhicules du propriétaire soient réparés dans un délai raisonnable après que les pièces sont mises à votre disposition. Le règlement stipule que le fait de ne pas réparer un véhicule dans les 60 jours suivant l'offre de réparation constitue une preuve prima facies de délai non raisonnable. Toutefois, des circonstances particulières peuvent raccourcir la période de 60 jours. Le fait de négliger de réparer un véhicule dans un délai raisonnable peut entraîner l'obligation de (a) remplacer sans frais le véhicule par un autre véhicule identique ou raisonnablement équivalent, ou (b) rembourser la totalité du prix d'achat, moins une allocation de dépréciation raisonnable. Le règlement interdit également aux concessionnaires de revendre un véhicule sans y avoir effectué toutes les réparations de rappel en instance. Tout loueur est également tenu d'envoyer une copie de l'avis de rappel à ses locataires dans les dix (10) jours. Tout fabricant secondaire doit faire suivre cet avis à ses distributeurs et points de vente au détail dans les cinq jours ouvrables.

Novembre 2017
FL748A
NHTSA n° 17V-629
Transport Canada n° 17-489
AVIS RÉVISÉ

Copie de l'avis aux propriétaires

Objet : boulons de bridage de la colonne de direction sur les Freightliner Cascadia

Avis destiné à nos clients américains : cet avis vous a été envoyé conformément aux exigences de la National Traffic and Motor Vehicle Safety Act. **Avis destiné à nos clients canadiens :** Cet avis vous a été envoyé conformément à la Loi sur la sécurité automobile du Canada.

Au nom de sa division de camions Freightliner, Daimler Trucks North America LLC a déterminé qu'une défectuosité liée à la sécurité des véhicules automobiles existe sur certains véhicules Freightliner Cascadia construits entre le 23 août 2016 et le 7 juillet 2017 à son usine de montage de Saltillo, au Mexique.

Sur certains véhicules, il est possible que le boulon de bridage supérieur de la colonne de direction se soit desserré et n'ait pas été resserré. Un boulon de bridage de la colonne de direction desserré peut entraîner une perte possible de la direction et augmenter le risque de collision. **DTNA vous demande de NE PAS CONDUIRE VOTRE VÉHICULE tant qu'il n'a pas été inspecté. Conduisez votre véhicule avec précaution jusqu'à un concessionnaire DTNA pour y faire effectuer l'inspection.** Les pièces de rechange sont désormais disponibles.

Le véhicule sera inspecté et tout boulon de bridage desserré ou manquant sera remplacé.

Veuillez contacter un concessionnaire autorisé de Daimler Trucks North America afin de prendre les dispositions nécessaires pour effectuer le rappel et pour vous assurer que les pièces sont disponibles chez votre concessionnaire. Pour trouver un concessionnaire autorisé, effectuez une recherche en ligne sur le site Web [www.Daimler-TrucksNorthAmerica.com/Contact Us/Find a Dealer](http://www.Daimler-TrucksNorthAmerica.com/ContactUs/FindaDealer). Le rappel prend environ une demi-heure et sera effectué sans frais pour vous.

Vous pourriez être responsables de tout dommage progressif résultant de votre négligence dans l'exécution du rappel dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Si vous n'êtes pas le propriétaire du ou des véhicules dont les numéros d'identification apparaissent sur l'avis de rappel, veuillez retourner l'avis au Service des campagnes de garanties avec tous les renseignements dont vous disposez qui pourraient nous aider à identifier le propriétaire actuel. Le loueur est également tenu par la loi fédérale de faire parvenir cet avis au locataire dans les 10 jours. Si vous êtes un fabricant secondaire, la loi fédérale exige que vous fassiez suivre cet avis à vos distributeurs et détaillants dans les cinq ouvrables. Si vous avez payé pour faire corriger le problème traité dans ce rappel avant de recevoir cet avis, vous pourriez être admissible pour un remboursement. Veuillez consulter le verso de cet avis pour obtenir des détails.

Avis destiné à nos clients américains : si vous avez des questions à propos de ce rappel, ou avez besoin de plus de renseignements, veuillez contacter le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, envoyez un courriel à DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com, ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau. S'il est impossible de faire corriger la défectuosité gratuitement et dans un délai raisonnable, vous pourriez porter plainte à l'administrateur, National Highway Traffic Safety Administration, 1200 New Jersey Avenue, SE, Washington, DC 20590 ou encore appeler la ligne d'assistance Vehicle Safety au 1-888-327-4236 (TTY : 800-424-9153) ou sur le site Web <http://www.safercar.gov>. **Avis destiné à nos clients canadiens :** si vous avez des questions à propos de ce rappel, ou avez besoin de plus de renseignements, veuillez contacter le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, envoyez un courriel à DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com, ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau.

**Novembre 2017
FL748A
NHTSA n° 17V-629
Transport Canada n° 17-489
AVIS RÉVISÉ**

Nous sommes désolés pour tout inconfort pouvant résulter de cette activité, mais nous sommes certains que vous comprenez notre intérêt dans la sécurité des véhicules motorisés.

SERVICE DES CAMPAGNES DE GARANTIE

Pièce jointe

Novembre 2017
FL748A
NHTSA n° 17V-629
Transport Canada n° 17-489
AVIS RÉVISÉ

Remboursement au client pour des réparations effectuées avant le rappel

Si vous avez déjà **payé** pour corriger le problème traité dans ce rappel, vous pourriez être admissible à un remboursement.

Les demandes de remboursement peuvent inclure les pièces et la main-d'œuvre. Le remboursement peut être limité au montant que la réparation aurait coûté si elle avait été effectuée par un concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC. Les documents suivants doivent être présentés à votre concessionnaire pour faire une demande de remboursement.

Veuillez fournir des copies originales ou très lisibles de tous les reçus, factures et bons de réparation qui doivent indiquer :

- Le nom et l'adresse de la personne qui a payé pour les réparations.
- Le numéro d'identification du véhicule (NIV) qui a été réparé.
- La nature du problème, la réparation effectuée et la date de l'intervention.
- Le nom de la personne qui a réparé le véhicule.
- Le coût total réclamé pour les réparations.
- Une preuve de paiement de la réparation (comme le recto et le verso d'un chèque oblitéré ou un reçu de carte de crédit).

Le remboursement sera effectué par chèque de votre concessionnaire Daimler Trucks North America LLC.

Veuillez discuter de cette question avec votre concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC.

Novembre 2017
FL748A
NHTSA n° 17V-629
Transport Canada n° 17-489
AVIS RÉVISÉ

Instructions pour le travail à effectuer

Objet : boulons de bridage de la colonne de direction sur les Freightliner Cascadia

Modèles concernés : certains véhicules Freightliner Cascadia construits entre le 23 août 2016 et le 7 juillet 2017, à son usine de montage de Saltillo, au Mexique.

RÉVISIONS : les numéros de rappel émis par le gouvernement ont été ajoutés et les instructions de travail ont été clarifiées.

Inspection et remplacement du boulon de bridage supérieur de la colonne de direction

1. Vérifiez l'étiquette de base (formulaire WAR259) pour voir si elle comporte un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260) pour le rappel FL748 indiquant ce travail a déjà été effectué. L'étiquette de base se trouve généralement sur la portière côté passager, à environ 30 cm (12 po) en dessous du loquet de la portière. Si un autocollant de parachèvement est présent, aucun travail n'est requis. Si aucun autocollant de parachèvement n'est présent, passez à l'étape suivante.
2. Stationnez le véhicule, coupez le moteur et engagez le frein de stationnement. Calez les roues.
3. Ouvrez le capot.
4. Examinez le boulon de bridage et assurez-vous que la pâte de joint Torque Seal n'est pas cassée. Reportez-vous à la **figure 1** et la **figure 2**. Si la pâte de joint Torque Seal **n'est pas** cassée, passez à l'étape 8. Si la pâte de joint Torque Seal est cassée, passez à l'étape 5. Si le boulon ou l'écrou est manquant, passez à l'étape 6.



Fig. 1, Boulon de bridage supérieur

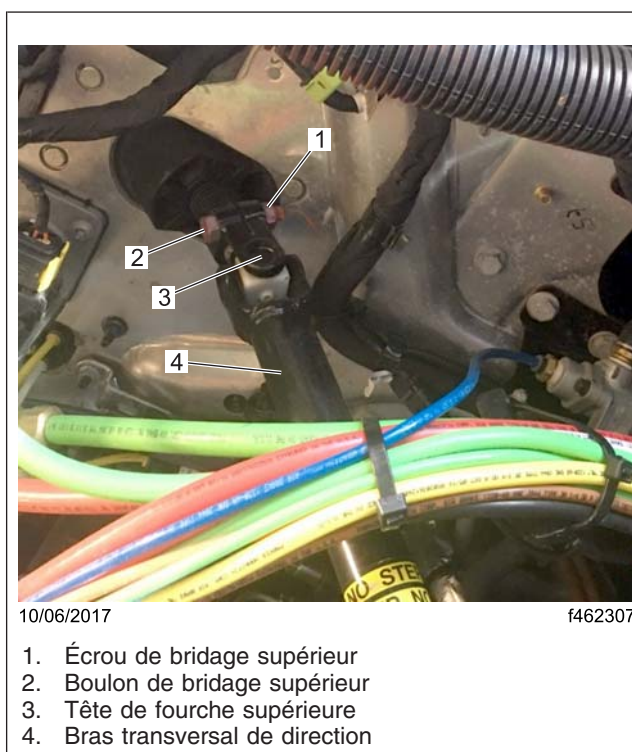


Fig. 2, Arbre de direction sur la paroi avant de la caisse, côté moteur

Novembre 2017

FL748A

NHTSA n° 17V-629

Transport Canada n° 17-489

AVIS RÉVISÉ

5. Vérifiez le couple de serrage du boulon de bridage tout en maintenant le boulon de bridage avec une clé. Si le couple de serrage est 36 N·m (27 lbf·pi), ou plus, passez à l'étape 8. Si le couple de serrage est moins élevé, passez à l'étape 6.
6. Installez un nouveau boulon de bridage. Maintenez le boulon de bridage en place à l'aide d'une clé. Serrez l'écrou à un couple entre 40 et 47 N·m (entre 30 et 35 lbf·pi).
7. Appliquer de la pâte de joint Torque Seal à l'écrou.
8. Nettoyez un emplacement sur l'étiquette de base (formulaire WAR259), écrivez le numéro de rappel FL748 sur un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260), puis apposez-le sur l'étiquette de base.